

c	f
b	e

Centre de Formation des Barreaux du Sud Est

*Certificat d'attribution du champ de compétence
« réparation du préjudice corporel »
(droit des personnes)*

Nous, Jean Claude BENZA, Président,
Vu les articles 88 et suivants du décret du 27 novembre 1991,
Vu la délibération du Jury du 27 juin 2007,

Délivrons à Maître

Eric MOUTET

Avocat au Barreau d'Aix en Provence,
le présent Certificat.

Fait à Marseille le 2 juillet 2007